

RÈGLEMENT 1346



décrétant un emprunt de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface de la rue du Bourg-Joli, entre la rue des Capucines et le parc Claude-Cardinal, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 938 000 \$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 15 janvier 2024 à 19h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires pour l'implantation d'une installation d'un centre de la petite enfance ;

ATTENDU QUE la Ville ne détient pas les fonds nécessaires pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter pour payer l'ensemble des coûts des travaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 par madame la conseillère Arielle Beaudin ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal trois (3) jours ouvrables avant la présente séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface de la rue du Bourg-Joli, entre la rue des Capucines et le parc Claude-Cardinal, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts sont préparées par madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 14 décembre 2023 (Annexe A), et par monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des services techniques, datée du 13 décembre 2023 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder un montant de 938 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Terme de l'emprunt

L'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d’aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **43%** de l’emprunt décrété par le présent règlement visant le prolongement et le bouclage de la conduite d’aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou, aux termes des travaux décrétés par le présent règlement, qui seront desservis par le système d’aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en bleu sur le plan joint à l’annexe C et daté du 21 août 2023, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d’après leur valeur, telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **57%** de l’emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt sur l’ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Affectation

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

Article 7 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou toute subvention qui pourrait être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	18 décembre 2023
Adoption	15 janvier 2024
Approbation des personnes habiles à voter	30 et 31 janvier 2024
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation	5 mars 2024
Entrée en vigueur	18 mars 2024

Signé à Sainte-Adèle, ce _____ de l’an 2024.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1346

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1346 décrétant un emprunt de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface de la rue du Bourg-Joli, entre la rue des Capucines et le parc Claude-Cardinal, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 938 000 \$ ».

Adoption	15 janvier 2024
----------	-----------------

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques

**ANNEXE A
VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

Travaux de bouclage d'aqueduc - rue Bourg Joli

RÈGLEMENT 1346

Coût des travaux - Annexe B : incluant les imprévus 780 020 \$

Frais incidents

Honoraires - surveillance	63 820 \$	
Honoraires - analyse en laboratoire	3 550 \$	
Honoraires - arpentage	3 550 \$	
Avis et permis	5 000 \$	
Taxes	42 877 \$	
Frais de financement	35 860 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	3 323 \$	157 980 \$

Coût total du projet 938 000 \$

Financement 938 000 \$

Emprunt 20 ans



Julie Brazeau

Trésorière

Le 14 décembre 2023

**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

ESTIMATION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Nature des travaux : Bouclage d'aqueduc

Nom du dossier : ST-2324 - Bouclage d'aqueduc sur la rue Bourg Joli

Description du projet : Bouclage d'Aqueduc sur la rue Bourg Joli entre Capucines et le parc Claude Cardinal. En plus du bouclage d'Aqueduc, l'objectif du projet est de permettre l'implantation d'une CPE de 100 enfants sur le terrain du parc Claude Cardinal

Durée de vie utile : 90 ans

Responsable de l'estimation : Étienne Brossard, ing.

Fonction : Directeur adjoint, services techniques

Référence plans : Plans préliminaires produits par la Ville de Sainte Adèle

ESTIMATION**SECTION A - COÛTS DIRECTS**

Article	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total
	Voir coûts estimatifs détaillés en annexe				
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER				51 558.00 \$
2.0	EAU POTABLE				284 500.00 \$
3.0	FONDATION DE RUE				197 800.00 \$
4.0	TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE				101 250.00 \$
5.0	AMÉNAGEMENTS				74 000.00 \$
TOTAL SECTION A - COÛT DIRECTS :					709 108.00 \$

SECTION B - FRAIS INCIDENTS

2.0	Contingences	%	10	709 108.00 \$	70 910.80 \$
3.0	Honoraires professionnels				
3.1	Services professionnels d'analyses en laboratoire	%	0.5	709 108.00 \$	3 545.54 \$
3.2	Services professionnels d'arpentage	%	0.5	709 108.00 \$	3 545.54 \$
3.3	Services professionnels d'ingénierie	%	9	709 108.00 \$	63 819.72 \$
Total article 3.0 Honoraires professionnels :					70 910.80 \$
TOTAL SECTION B - FRAIS INCIDENTS :					141 821.60 \$

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION

SECTION A - COÛTS DIRECTS :				709 108.00 \$
SECTION B - FRAIS INCIDENTS:			ARTICLE 3.0 CONTINGENCES :	70 910.80 \$
			ARTICLE 4.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS :	70 910.80 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION :				851 000.00 \$

Signature :


Étienne Brossard, ing.

Directeur adjoint, Services techniques et hygiène du milieu



ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet: Bouclage d'aqueduc - Rue Bourg-Joli entre le parc Claude-Cardinal et la rue des Capucines

Client: Ville de Sainte-Adèle

Dossier : ST-2324

Date: 13 décembre 2023

Hypothèses:

- Estimation de classe A (marge d'erreur de 10%)
- Coûts 2024
- Quantité arrondies
- Bouclage de la conduite d'aqueduc sur toute la longueur du projet
- Reconstruction complète de la chaussée pour l'ensemble du projet
- Absence d'étude géotechnique

Préparée par : _____
Louis-A. Desforges
Chargé de projet

Vérfiée par :  _____
Étienne Brossard, ing.
Directeur-adjoint



ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet: Bouclage d'aqueduc - Rue Bourg-Joli entre le parc Claude-Cardinal et la rue des Capucines
Client: Ville de Sainte-Adèle
Dossier : ST-2324
Date: 13 décembre 2023

Synthèse:

	Montants
1. Rue Bourg-Joli	709 108.00 \$
Sous-total	709 108.00 \$
Travaux contingents (10%)	70 910.80 \$
Sous-total avant taxes	780 018.80 \$
TPS (5%)	39 000.94 \$
TVQ (9,975%)	77 806.88 \$
Total des travaux (taxes incluses)	897 000.00 \$

**BOUCLAGE D'AQUEDUC
RUE BOURG-JOLI ENTRE LE PARC CLAUDE CARDINAL ET LA RUE CAPUCINES**

Coûts estimatifs préliminaires pour règlement d'emprunt

SOMMAIRE

	Montants
1. ORGANISATION DE CHANTIER	51 558.00 \$
2. EAU POTABLE	284 500.00 \$
3. FONDATION DE RUE	197 800.00 \$
4. TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE	101 250.00 \$
5. AMÉNAGEMENTS	74 000.00 \$
	<hr/>
SOUS-TOTAL	709 108.00 \$ <hr/> <hr/>

Estimation des coûts

1.0 ORGANISATION DE CHANTIER

1.0	Organisation de chantier	1	global	51 558.00 \$	51 558.00 \$
-----	--------------------------	---	--------	--------------	--------------

2.0 EAU POTABLE

2.1	Enlèvement d'une conduite d'eau potable existante, incluant accessoires (vannes, boîtiers, etc.), désaffectation, enlèvement de structures et des bornes-fontaines, et disposition	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
-----	--	---	--------	-------------	-------------

2.2	Conduite d'eau potable en PVC (DR-18), incluant accessoires et raccordements - 150 mm de diamètre	375	m.lin	500.00 \$	187 500.00 \$
-----	--	-----	-------	-----------	---------------

2.3	Surexcavation de l'assise sur 150 mm, incluant disposition des surplus, pierre nette ou MG-20 et géotextile	50	m.lin	35.00 \$	1 750.00 \$
-----	---	----	-------	----------	-------------

2.4	Vanne, incluant boîtier et accessoires - 150 mm de diamètre	3	unité	3 500.00 \$	10 500.00 \$
-----	--	---	-------	-------------	--------------

2.5	Borne-fontaine, incluant vanne, boîtier et raccordement à la conduite principale	2	unité	10 500.00 \$	21 000.00 \$
-----	--	---	-------	--------------	--------------

2.6	Branchement de conduite d'eau potable en cuivre type K mou, incluant enlèvement et disposition du branchement existant, arrêt principal, arrêt de ligne boîte de service, raccordement à la limite de l'emprise				
	- 19 mm de diamètre	7	unité	2 500.00 \$	17 500.00 \$
	- 50 mm de diamètre	1	unité	4 000.00 \$	4 000.00 \$

2.7	Nettoyage, désinfection, essais et mise en opération des conduites d'eau potable	375	m.lin	10.00 \$	3 750.00 \$
-----	--	-----	-------	----------	-------------

2.8	Fourniture, installation, entretien et démantèlement d'un réseau d'alimentation temporaire en eau avec protection incendie, incluant vannes de réduction de pression	1	global	25 000.00 \$	25 000.00 \$
-----	--	---	--------	--------------	--------------

2.9	Services de plombier	1	global	1 500.00 \$	1 500.00 \$
-----	----------------------	---	--------	-------------	-------------

2.10	Raccordement à l'aqueduc existant	2	unité	3 500.00 \$	7 000.00 \$
------	-----------------------------------	---	-------	-------------	-------------

SOUS-TOTAL 2. EAU POTABLE

284 500.00 \$

3. FONDATION DE RUE

3.1	Enlèvement ou pulvérisation du pavage existant, incluant disposition hors site	1500	m ²	8.00 \$	12 000.00 \$
3.2	Excavation, remblai, mise en forme, nivellement et compaction de l'infrastructure, incluant disposition hors site des matériaux en surplus	2000	m ²	25.00 \$	50 000.00 \$
3.3	Excavation des matériaux impropres sous la ligne d'infrastructure, incluant géotextile et remblai en MG-112	250	m ²	40.00 \$	10 000.00 \$
3.4	<u>Fourniture et mise en place des fondations granulaires</u>				
	- MG-20 - 200 mm d'épaisseur	2000	m ²	20.00 \$	40 000.00 \$
	- MG-56 - 225 mm d'épaisseur	2000	m ²	20.00 \$	40 000.00 \$
	- MG-112 - 300 mm d'épaisseur	2000	m ²	20.00 \$	40 000.00 \$
3.5	Rechargement des accotements en MR-7, lors des travaux de la couche unique	200	m.lin.	20.00 \$	4 000.00 \$
3.6	Membrane géotextile type géo-9 pour chaussée	600	m ²	3.00 \$	1 800.00 \$

SOUS-TOTAL 3. FONDATION DE RUE

197 800.00 \$

4 TROTTOIR, BORDURE ET PAVAGE

4.1 Pavage couche unique, incluant ajustement des services

- ESG-14, PG58H-34, 70 mm d'épaisseur	1350	m ²	35.00 \$	47 250.00 \$
- ESG-10, PG58H-34 50 mm d'épaisseur pour aire de virage incluant 300mm MG20	700	m ²	60.00 \$	42 000.00 \$

4.2 Nivellement et nettoyage des services d'utilités publiques lors des travaux de pavage et d'aménagement, incluant coordination

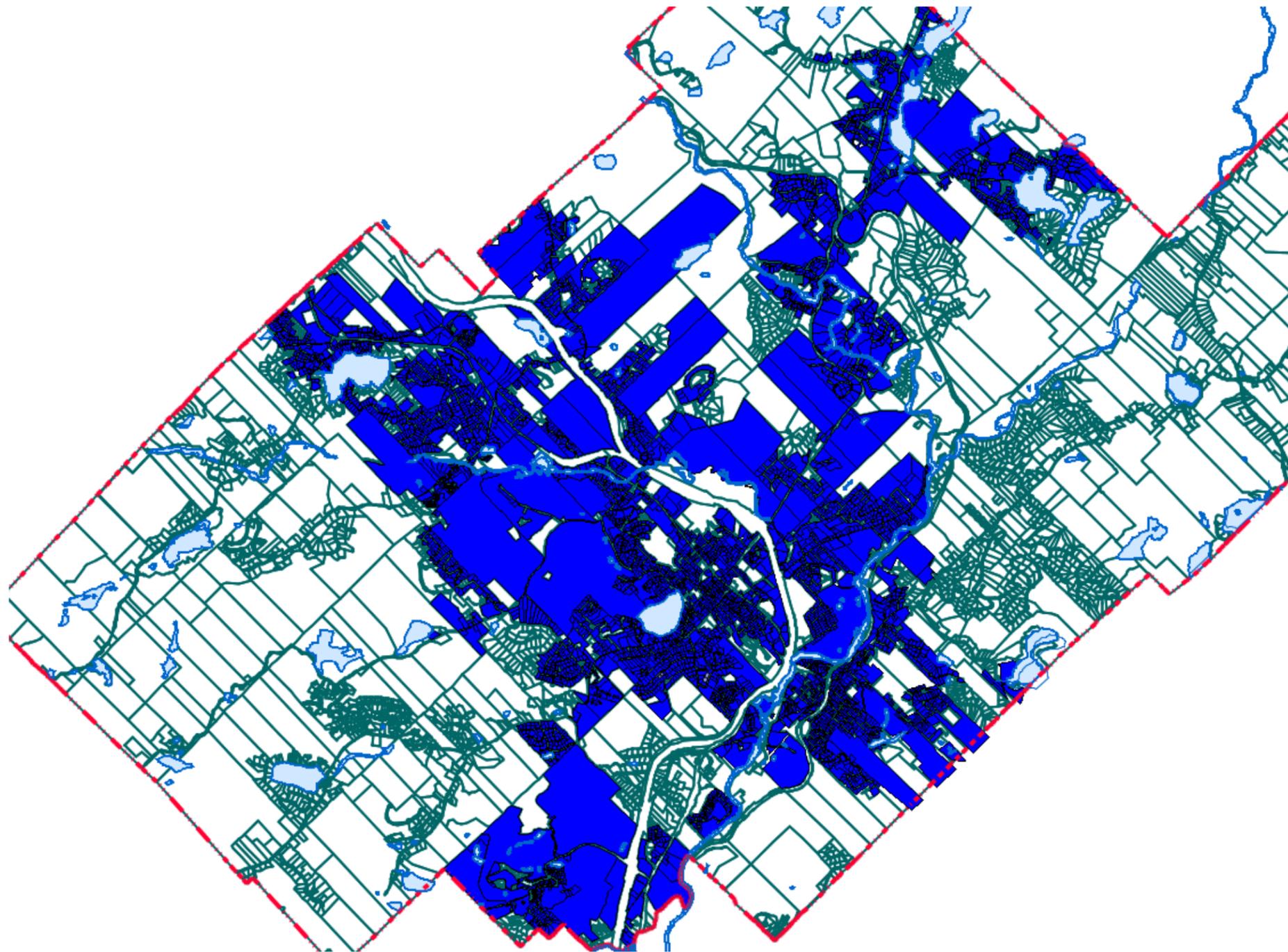
6	unité	2 000.00 \$	12 000.00 \$
---	-------	-------------	--------------

SOUS-TOTAL 4. TROTTOIR. BORDURE ET PAVAGE

101 250.00 \$

5 AMÉNAGEMENTS

5.1	Aménagements paysagers à protéger et à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustes, système d'irrigation, etc.)	1	global	2 500.00 \$	2 500.00 \$
5.2	Engazonnement par plaques, incluant 150 mm de terre végétale	500	m ²	15.00 \$	7 500.00 \$
5.3	Haie de cèdres, 1,8 mètre de hauteur	20	unité	125.00 \$	2 500.00 \$
5.4	<u>Réfection des entrées privées</u>				
	- Gravier : 100 mm de MR7	200	m ²	25.00 \$	5 000.00 \$
	- Pavage : 300 mm MG-20 + 65 mm EB-10C PG 58S-28	200	m ²	70.00 \$	14 000.00 \$
5.5	Réfection des sentiers en criblure de pierre incluant géotextile, 150mm MG20 et 50mm de criblure de pierre	600	m ²	50.00 \$	30 000.00 \$
	<u>Marquage</u>				
5.6	Thermo-marquage et lignes d'arrêt	1	global	12 500.00 \$	12 500.00 \$
SOUS-TOTAL 5. AMÉNAGEMENTS					<u>74 000.00 \$</u>



<p>VILLE DE SAINTE-ADÈLE</p>	 <p>SAINTE ADÈLE</p>
<p>BASSIN DE TAXATION.- Réseau d'aqueduc Ville de Sainte-Adèle 2023</p> <p>21 août 2023</p>	
<p>Annexe " C " RÈGLEMENT 1346</p>	